

**CONDITIONS DEFINITIVES EN DATE DU 6 mars 2008
CONCERNANT LES BONS SUR CONTRAT A TERME SUR PETROLE BRUT « BRENT »**

Type de Bons : Européen

Exercice automatique à la Date de Maturité

EMETTEUR : BNP PARIBAS ARBITRAGE ISSUANCE B.V

- Date d'Emission : 10 mars 2008

Garant : BNP PARIBAS

- Prise ferme : BNP Paribas Arbitrage S.N.C

Tranche	Nature du Bon d'Option	Nombre de Bons émis	Contrat à Terme	Taux de conversion	Marché Organisé	Lot de Bons	Prix d'Emission
1A	Achat	2 000 000	BRENT	EUR/USD	ICE(International Continental Exchange)	10	EUR 0,20
1B	Achat	2 000 000	BRENT	EUR/USD	ICE(International Continental Exchange)	10	EUR 0,25
1C	Achat	2 000 000	BRENT	EUR/USD	ICE(International Continental Exchange)	10	EUR 0,16
1D	Achat	2 000 000	BRENT	EUR/USD	ICE(International Continental Exchange)	10	EUR 0,25
1E	Vente	2 000 000	BRENT	EUR/USD	ICE(International Continental Exchange)	10	EUR 0,23
1F	Vente	2 000 000	BRENT	EUR/USD	ICE(International Continental Exchange)	10	EUR 0,63
1G	Vente	2 000 000	BRENT	EUR/USD	ICE(International Continental Exchange)	10	EUR 0,48

Tranche	Prix d'Exercice	Date d'Exercice	Date de Maturité	Code ISIN	Code Mnémonique	Code Commun
1A	USD 120	Date de Maturité	11 août 2008	NL0006087702	3272B	35142649
1B	USD 120	Date de Maturité	10 novembre 2008	NL0006087710	3273B	35142657
1C	USD 130	Date de Maturité	10 novembre 2008	NL0006087728	3274B	35142665
1D	USD 130	Date de Maturité	11 mai 2009	NL0006087736	3275B	35142673
1E	USD 95	Date de Maturité	12 mai 2008	NL0006087744	3276B	35142681



BNP PARIBAS

1F	USD	100	Date de Maturité	10 novembre 2008	NL0006087751	3277B	35142690
1G	USD	90	Date de Maturité	11 mai 2009	NL0006087769	3278B	35142703

Devise de Règlement	EUR
Nombre minimum de Bons négociables sur l'Eurolist d'Euronext Paris	1 000 Bons d'Option par tranche (ou, au-delà de ce nombre, par multiple entier de 1 000 Bons d'Option)
Modalités de Règlement	Règlement en Espèces
Clause de Radiation	La radiation des Bons d'Option sur Euronext Paris S.A. interviendra à l'ouverture du cinquième Jour de Bourse précédant la Date de Maturité (cette date étant exclue), sous réserve de toute modification de ce délai par les autorités compétentes, modification pour laquelle la responsabilité de l'Emetteur et du Garant ne pourra être engagée.
Modalités d'assimilation	Non applicable
Quotité Minimum d'Exercice	Non applicable
Quotité Maximum d'Exercice	Non applicable
Contact Investisseurs	Marketing Warrants et Certificats 0 800 235 000 (n° vert), http://www.produitsdebourse.bnpparibas.fr
Référence du Prospectus de Base et du (des) Supplément(s)	<ul style="list-style-type: none">- Le Prospectus de Base visé par l'Autorité des Marchés Financiers le 26 septembre 2007 sous le n° 07-334 ;- Le Supplément visé par l'Autorité des Marchés Financiers le 05 mars 2008 sous le n° 08-041 ;- Actualisation du Document de Référence qui a reçu de l'AMF le n° de dépôt D.07-0151/A03 du 15 novembre 2007 ;- La dernière information relative au Garant peut être consultée sur le site www.invest.bnpparibas.com.

Avertissement de l'Emetteur :



Les Bons peuvent être sujets à d'importantes fluctuations de cours, qui peuvent dans certaines circonstances, se traduire par une perte intégrale du prix d'achat des Bons. L'attention des acheteurs potentiels de Bons est attirée sur le fait qu'ils ne devront prendre leur décision d'investissement qu'après examen approfondi avec leurs propres conseils de l'adéquation de ces Bons au regard de leur situation financière.

Vous pouvez obtenir d'autres informations sur l'ICE(International Continental Exchange) sur le site internet : www.theice.com